

LES ENJEUX DE LA FORMATION ET L'EXAMEN

Accéder à l'usage de la route nécessite une démarche éducative exigeante dont les enjeux en termes de sécurité routière sont de première importance.

Dans le cadre des objectifs de sécurité routière fixés au niveau européen, la France a obtenu une baisse significative de la mortalité routière. Toutefois, compte tenu du nombre encore important de victimes sur les routes, l'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent, indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur saura vous guider.

Cette formation est organisée en deux parties :

La formation théorique, axée sur l'apprentissage des 10 thèmes et la formation pratique.

La formation théorique :

Elle est axée sur les 10 thèmes suivants :

1. La signalisation,
2. Les priorités
3. Les règles de circulation,
4. Croisements et dépassements,
5. Arrêt et stationnement,
6. Visibilité éclairage ;
7. Eco-conduite et éco-mobilité,
8. Tunnels et passages à niveau,
9. Partage de la route,
10. Prise de conscience des risques et notions diverses.

Les thèmes seront traités lors des cours encadrés par un enseignant (voir horaires affichés). Des tests visant à vérifier, compléter et évaluer les connaissances sont régulièrement dispensés.

L'examen théorique :

La formation sera validée par l'Examen Théorique Général composé d'une série aléatoire de 40 questions. Les élèves sont reçus s'ils ne dépassent pas les 5 fautes. Il se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé moyennant 30€. Le résultat est connu par mail dans la journée.

La formation pratique :

Elle est axée sur les bons comportements du conducteur afin de ne mettre en danger ni sa propre sécurité ni celle des autres.

Les formateurs s'appuient sur un référentiel commun le REMC, Dans le cadre du présent référentiel, les méthodes, moyens et cheminements pédagogiques sont librement choisis par l'enseignant et adaptés à chaque apprenant. Ils dispensent leur cours de manière à valider les 4 compétences globales :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité
- Préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme - véhicule- environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

L'examen pratique :

Il valide cette formation par une évaluation des compétences suivantes :

- L'installation au poste de conduite ;
- les vérifications ainsi que les premiers secours ;
- La connaissance et l'utilisation des commandes ;

- La prise d'information ;
- L'adaptation de l'allure du véhicule aux circonstances de la route ;
- L'application de la réglementation ;

- La communication avec les autres usagers ;
- Le partage de la chaussée ;
- Le respect des distances de sécurité.

La durée de l'examen est de 32 min comprenant l'accueil, l'entrée des données dans la tablette de l'inspecteur, les explications et consignes, la partie circulation proprement dites ainsi que l'édition du CEPC (Certificat d'Examen du Permis de Conduire) en fin d'examen.

Cette évaluation de compétence s'effectue sur un parcours qui se compose pour 1/3 du temps de circulation en milieu urbain et 2/3 du temps en circulation hors agglomération. Durant ce parcours, il sera proposé au candidat d'effectuer deux manœuvres (un arrêt au stop comme arrêt de précision et soit un rangement en bataille, soit un rangement en créneau, soit un rangement en épi, soit un demi-tour, soit une marche arrière) ainsi que le questionnement sur les vérifications du véhicule et les premiers secours. Il sera également demandé au candidat de suivre une direction de manière autonome sur une durée d'environ 5 min.

L'examineur évalue en plus du bilan de compétence, l'autonomie et la conscience du risque du candidat, ainsi que la courtoisie et la conduite économique,

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 31. L'expert réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et le candidat peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

Le résultat de l'examen est disponible sous 48 heures, muni du numéro NEPH, sur le site www.permisdeconduire.gouv.fr.

A la suite d'un résultat positif, il faut se rendre sur le site www.ants.gouv.fr afin de remplir le formulaire de demande du titre définitif.